L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 29 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTHAN BORYS.

DEUXIÈME PARTIE.

LES AMOURS DE FLORESTAN.

I

OU LE NOMMÉ BRINDOIE CONDAMNE UNE FENÊTRE.

Ce ne fut qu'après dix jours de prostration que le vicomte de Moriac se raccrocha décidément à la vie et fut en état de voir et de réfléchir.

Il était sept heures du soir. Par une fenêtre largement ouverte, un dernier rayon pénétrait dans la chambre du malade. Grâce à cette lumière expirante, vous eussiez admiré à quel point la chambre en question avait changé d'aspect, depuis le jour où Florestan y était entré sur les bras de deux charmantes femmes.

Plus de poussière, plus de toiles d'araignées, plus de zéphyrs malencontreux sifflant par des crevasses invisibles. Un épais tapis dissimulait les ruines du plancher; on avait renouvelé les tentures; nul trou ne déshonorait les rideaux du lit; enfin, dans tous les coins se carraient de bons vieux meubles,... centenaires, peut-être,... mais d'une solidité plus rassurante que celle de leurs prédécesseurs.

Aussi, M. de Moriac, au premier réveil de son intelligence, ne fut-il nullement choqué de se trouver en un tel gîte.

En revanche, deux choses l'embarrassèrent, à savoir: en quel pays du monde le susdit gîte était il situé? Puis, par quelle suite de circonstances arrivait il que lui, Florestan, fût couché sur le dos à une heure où les honnêtes gens sont assis devant une table servie?

Tandis qu'il se posait ces questions, et que sa mémoire, encore toute remplie d'images confuses et de fantômes bizarres, se refusait à lui répondre, un bruit singulier, sec et persistant, frappa son oreille.

Cela ressemblait à trois ou quatre coups de marteau tapés rapidement, puis venait un silence; après quoi, les coups reprenaient, suivis d'un silence encore.... et, ainsi sans interruption.

— Qui diable s'amuse à planter des clous dans ma chambre! se dit le vicomte.

Et son regard languissant partit, sans se presser, dans la direction du bruit.

Placé comme il l'était dans son immense lit "à la duchesse" le malade embrassait d'un coup d'œil toute l'étendue de la salle.

En face de lui, se dressait une de ces colossales cheminées où l'on aurait pu rôtir un bœuf et dont le manteau touchait au plafond.

Sur la muraille de gauche s'ouvrait cette fenêtre par laquelle entrait à flots le soleil couchant.

Sur la muraille de droite, une fenêtre encore.... et c'était de là que provenait le tapage.

En effet, un personnage inconnu dont Florestan n'apercevait que le dos, s'occupait à condamner cette fenêtre, en assujettissant l'un à l'autre, à l'aide de clous énormes, les deux volets de bois plein qui interceptaient de ce côté l'air et le jour.

Ce travail,—aussi bien que celui qui l'accomplissait,—intéressèrent tellement M. de Moriac qu'il fit un effort pour se mettre sur son séant....

Mais une douleur atroce lui paralysa les membres et lui arracha un cri avec la moitié d'un juron.

Sur ce, le cloueur se retourna par un mouvement preste et, abandonnant sa besogne, accourut auprès du patient.

Tous deux alors s'examinèrent sans mot dire.

L'individu au marteau était un petit vieillard chauve, rasé de frais, à l'air humble et rusé, au sourire narquois.

Il était habillé d'un vêtement complet de serge noire beaucoup trop large pour sa maigre personne, et offrait assez l'apparence d'un petit rentier de province.

Hochant la tête, clignant les yeux et faisant différentes grimaces, tantôt de mécontentement, tantôt de satisfaction, ce quidam regarda longtemps le vicomte, qui, de son côté, le lui rendit avec usure.

Enfin, Florestan rompit le silence et, d'une voix dont la faiblesse l'étonna lui-même:

— Où suis-je? demanda-t-il, et qui êtes-vous, monsieur?

L'inconnu se frotta vivement les mains.

— Hé! hé! grommela-t-il, ce qu'il dit là me paraît assez raisonnable.

— Bon! murmura le vicomte, est-ce que j'aurais été fou, par hasard?

— Fou n'est pas le mot, mon gentilhomme. Cependant, pas plus tard que la nuit dernière, nous avons eu notre petit accès de fièvre chaude.

— Pas possible!

— C'est comme j'ai l'honneur de vous l'affirmer.

— Depuis quand donc suis-je malade?

— Depuis dix jours.

— Et le nom de ma maladie!

— Un grand coup d'épée au travers du corps.

Le vicomte se tâta et reconnut que son torse était enveloppé de bandelettes comme celui d'une momie égyptienne. Alors, peu à peu la mémoire des choses passées se fit jour à travers les brumes de son esprit: il se rappela son départ de France, son arrivée à Tournai et la partie de jeu suivie d'une rencontre avec don Raphaël.

A dater de là, par exemple, il ne se souvenait plus de rien.

Pendant que M. de Moriac se livrait mentalement à cette revue rétrospective, le petit vieillard s'était penché sur lui et marmottait en le palpant:

— Voyons ce pouls!...... Bon. Montrez-moi cette langue!.... Bien. L'ensemble du visage!...... Parfait. Nous vous tirerons de là, mon cher monsieur... [illegible] ce sera un miracle, un vrai miracle.

— En attendant, balbutia le vicomte, il me semble que je vais m'évanouir.

Effectivement, il était devenu livide, et une sueur froide inondait ses tempes.

— Je le crois bien! répliqua l'inconnu. Vous vous agitez, vous bavardez, vous vous creusez la cervelle.... Un homme bien portant n'y résisterait pas.

Et le digne personnage, choisissant sur une table un flacon de cristal qui contenait une liqueur jaune comme de l'or liquide, en versa quelques gouttes dans une cuiller d'argent et introduisit la cuiller entre les dents serrées du vicomte.

Aussitôt Florestan poussa un soupir de bien-être et une légère nuance de vitalité reparut sur ses joues.

— Là!...... fit le vieillard en ramenant la couverture jusqu'au menton de malade. A présent, ne bougez plus, ne parlez plus, ne réfléchissez plus.... Et je vous réponds qu'avant une quinzaine vous serez sur pied, mon gentilhomme.

— Mais, mon cher docteur, insista le vicomte, car vous êtes médecin, n'est ce pas?

L'inconnu mit un doigt sur ses lèvres.

— Chut! ne soufflez mot. Je vais répondre à toutes les questions que vous pourriez me faire.

Il avança un fauteuil auprès du lit, s'y installa, et reprit:

— Non, je ne suis pas médecin. Je suis un simple bourgeois de Tournai et je m'appelle Brindoie. Cette maison où vous êtes est la mienne. En rentrant chez moi, il y a dix jours, vers quatre heures de relevée, je trébuchai contre quelque chose qui gisait devant le seuil de ma porte.... Ce quelque chose, cher monsieur, c'était vous....

Ici, le petit vieillard se moucha en regardant le vicomte par dessus ses lunettes. Florestan, qui n'avait aucune raison de douter, n'éleva pas la moindre observation. Sûr désormais de son affaire, maître Brindoie poursuivit impudemment:

— M'étant aperçu que vous n'étiez pas tout-à-fait occis,—quoique vous fussiez troué à jour, hé! hé! hé!.... et que votre sang s'écoulât par une double blessure,—je vous chargeai sur mon épaule et vous plaçai ici, dans ma propre chambre, sur mon propre lit.... Depuis lors, je vous ai veillé nuit et jour, ni plus ni moins que si vous aviez été mon propre enfant....

— Que de bontés! murmura le vicomte. Je suis confus....

— Chut!.... chut!.... interrompit Brindoie.

Et il reprit:

— Il faut vous dire que, bien que n'ayant jamais étudié la chirurgie, j'ai vu sur les champs de bataille—car on a porté le mousquet, mon gentilhomme!—j'ai vu, dis-je, couper tant de jambes, tailler tant de bras, raccommoder tant de crânes fendus, recoudre tant de têtes ouvertes, qu'il m'en est resté une sorte d'habileté pratique.

En outre, je possède la recette d'un certain baume d'Amadis, dont l'effet est merveilleux pour cicatriser les plaies et prévenir les hémorrhagies.... C'est pourquoi je n'appelai aucun médecin. Vous comprenez? Je n'étais pas fâché d'expérimenter si je réussirais aussi complètement qu'un praticien de profession....

Florestan ne put s'empêcher de frémir en songeant qu'il avait servi de sujet à ce chirurgien amateur.

Celui-ci continua naïvement.

— A parler franc, je n'espérais pas du tout, mais du tout vous sauver. J'étais convaincu que vous alliez me trépasser entre les mains; mais, me disais-je, ce jeune homme est déjà plus qu'à moitié mort, il ne succombera pas moins entre les mains d'un autre; pourquoi alors le confierai-je à cet autre? Pourquoi n'essayerais-je pas sur lui les vertus extraordinaires de mon baume d'Amadis? S'il en échappe, j'aurai fait faire un grand pas à la science; si je le tue, le ciel m'absoudra en faveur de l'intention.

Le vicomte eut un pâle sourire.

— Vous êtes philosophe, dit-il, mon cher hôte.

— Bien vous en a pris, mon cher monsieur. En dépit de mes prévisions, vous voici hors d'affaire. Il n'y a plus maintenant qu'à laisser agir la nature.

Là dessus le bonhomme se leva et administra au blessé une seconde dose de son précieux elixir.

Florestan se sentit de nouveau ranimé.

— M. Brindoie, dit-il.

— Monsieur?

— Je voudrais vous récompenser richement, et comme vous le méritez.

Le petit homme salua d'un air modeste.

— Par malheur, reprit le vicomte en mon... [illegible] mes habits déposés sur une escabelle à côté de son lit, je ne possède au monde que les vêtements que voici.

Brindoie le savait de reste. Depuis dix jours, il avait cent fois tourné et retourné les poches de M. de Moriac.

Il s'écria néanmoins avec onction:

— Eh, mon Dieu! ne suis je pas déjà récompensé par ma conscience!

Ce désintéressement fit venir une larme aux yeux du vicomte.

— Monsieur Brindoie! reprit-il d'une voix émue.

— Eh bien, mon cher monsieur?

— Votre main, je vous prie.

— La voici.... Et dormez, jeune homme.

Florestan ne se le fit pas dire deux fois. Soit fatigue, soit influence du baume, il pencha sa tête et tomba dans un profond sommeil.

Profitons-en pour apprendre au lecteur ce qu'était le sieur Brindoie et comment il se trouvait installé au chevet du vicomte.

Lorsque, dix jours auparavant, Madeleine avait envoyé son amie à la recherche d'un médecin, la petite meunière était partie en courant.

Mais, une fois dans la rue, elle s'était trouvée fort embarrassée.

De mémoire de meunier, personne n'avait jamais été malade au moulin de Guillaume Leuliet, de sorte que Jeanne ne connaissait l'adresse d'aucun docteur.

Force lui fut de se renseigner aux passants. Ceux ci lui indiquèrent les logis de trois chirurgiens, tous plus illustres, tous plus infaillibles les uns que les autres.

Jeanne prit les trois adresses et vola vers la plus proche. Là, une première déception l'attendait: monsieur le docteur était absent.

La meunière se remit en marche et s'élança chez le second puits de science.

Mais celui-là venait d'avoir un coup de sang et sa femme était en train de le saigner.

Le troisième empirique demeurait à l'autre extrémité de la ville. Jeanne y alla sans se décourager.

Son petit cœur sautait dans sa poitrine, car elle songeait que tous ces retards dévoraient du temps et que la vie du pauvre blessé s'enfuyait goutte à goutte, seconde par seconde.

Pâle et hors d'haleine, elle rasait le sol comme un oiseau, lorsque tout à coup elle se heurta contre un personnage qui s'avançait en sens inverse.

Le choc fut rude. Peu s'en fallut qu'ils ne tombassent l'un et l'autre.

Quand l'individu heurté eut repris son équilibre, il s'écria d'un ton mystérieux:

— Hé quoi! c'est vous, dame Leubert?

Jeanne leva les yeux et rougit.

L'homme arrêté devant elle était le faux pèlerin [illegible] ... mendiant du cabaret du Pot-d'Etain.

— Vous fuyez, reprit-il encore. Mais à l'heure qu'il est, "le soleil devrait luire" de tout son éclat, ce me semble.

Jeanne rougit plus fort.

— Il s'agit bien de cela!.... Il s'agit, répondit-elle, de la vie d'un homme!

— Peuh!.... siffla le mendiant comme si, dans son opinion, la vie d'un homme était chose de médiocre importance.

Cependant, il se reprit et ajouta:

— Est-ce que notre bien aimé don Raphael aurait attrapé un mauvais coup?..... Est-ce que le mari...... hein?

— Taisez-vous! interrompit la meunière, pour-pre de honte.

Et toutefois, la rencontre de cet homme venait de lui inspirer tout un plan lumineux.

— Maître Brindoie, reprit-elle d'une voix brève, est-il vrai, comme je l'ai ouï dire, que vous possédez un secret pour guérir les blessures produites par l'arme blanche?

— Madame, répondit gravement Brindoie, je possède tous les secrets possibles, moi...... et vous le savez bien.

En parlant de la sorte, le vieillard ne se vantait qu'à demi.

Brindoie était un enfant de Tournai. Dès sa tendre jeunesse, il avait quitté le pays pour se lancer à travers le monde, et il avait mené ça et là, disait-on, une existence étrange, aventureuse et pleine de mystères.

Nous avons doué: "disait-on," parce qu'on en était réduit là-dessus aux conjectures, Brindoie tenant prudemment son passé dans l'ombre.

Devenu vieux, il s'était rangé. Après une absence de trente ans, il rentra dans sa ville natale aussi pauvre en apparence qu'à son départ. La légende affirmait cependant qu'il avait rapporté des sommes énormes, et qu'il continuait à en gagner de colossales, grâce à mille métiers clandestins, scabreux, indéfinissables.

Parmi ces industries bizarres, il en pratiquait une assez ouvertement; celle de messager d'amour. Un gentilhomme qui s'ennuyait aurait vainement cherché son pareil pour lui dénicher un joli minois, pour amener de galantes rencontres, pour engager ou dénouer une intrigue et pour glisser un billet doux, au nez et à la barbe d'un mari.

Aussi, l'on avait beau crier sur les toits que Brindoie était un dangereux coquin, voleur, receleur et peut être pis..... Les plus nobles cavaliers, les plus illustres damoiselles ne se faisaient faute d'avoir recours à son ministère.

Disons enfin que la principale cause de cet engouement était la prodigieuse discrétion de Brindoie: on pouvait se livrer à lui aveuglément; il était aussi sûr et aussi muet qu'un confessionnal.

Brindoie ne mentait donc pas lorsqu'il disait à Jeanne Leubert en jouant sur les mots:

— Je possède tous les secrets possibles!

En effet, il possédait les secrets de vingt familles, comme il possédait les rouries de vingt métiers.

— Vous sentez-vous capable, reprit Jeanne, de donner les premiers soins à une personne dangereusement blessée?

— Oui, parbleu!...... Voire même de la guérir.

— Bien. Suivez-moi. Vous serez grassement payé.

— Soit, fit Brindoie. Mais pour panser une blessure, certaines drogues et certains instruments me sont nécessaires......

— Ah! mon Dieu! s'écria la meunière consternée, c'est juste! je n'y songeais pas!

— Rassurez-vous, j'ai chez moi ce qu'il faut. Où a-t-on déposé le patient?

— Dans le vieux logis de l'enclos des Bernardins.

Brindoie tressaillit: sa figure rusée laissa percer une vive émotion: mais il parvint à la dissimuler à la meunière.

— Ah! fit-il d'un ton indifférent, dans la maison de feu Landry Cochefer! Fort bien. Allez devant, ma jolie dame; je cours chercher ma trousse et je vous rejoins dans cinq minutes.

Là-dessus, Brindoie disparut comme un sylphe.

(A continuer.)

P. J. PAVY....ALFRED PAVY....JOS. A. HINCKS

P. J. PAVY & CO.,

Facteurs de coton et négociants commissionnaires,
Rue Carondelet, No. 81,
Nouvelle-Orléans, Lne.
1er sept—1an

AVIS AUX PLANTEURS,

Bi-Sulfite de Chaux, de Bonnabel.
(SUGAR LIME.)
H. BONNABEL,
6 sept—1m No 25, rue Peters, encoignure Douane.

A. C. TREMOULET,
AGENCE GÉNÉRALE
Rue Vieille-Levée, No 95.

S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières, collection de loyers, placement de fonds. Donnera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées. 8sept—3m

JOHN H. KEEP. JER. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,
Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE.
No. 36, de la rue Nouvelle-Levée,
No. 38, de la rue Tchoupitoulas.
6 sept—3m N.-Orléans.

A. THOMSON & CO.,
RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES — ET —
Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger.
Rue Tchoupitoulas, No. 48.
1er sept—1an

Julius Loeffler,
(successeur de CHAS LOEFFLER,)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
et fabricant
D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,
No. 128, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse Nouvelle-Orléans.
26août—1an

Café Napoléon.

OUVERTURE, AUJOURD'HUI, du magnifique salon de Lager Beer au N° 37 de la rue Royale.
CAFÉ NAPOLÉON,
(ancien Restaurant Galpin).—Le soussigné n'épargnera rien pour faire de son salon l'égal des meilleurs établissements de ce genre à la Nlle-Orléans. Des garçons attentifs et polis y serviront aux amateurs, de la bière, des vins et toute espèce de liqueurs de choix. Le patronage du public est respectueusement sollicité.
3 sept—1m JNO. STRAUGHAN, Propriétaire.

Dr. D. DURAC
De la Faculté de Montpellier,
Ex de la Nouvelle-Orléans.

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'ayant quitté la paroisse Lafourche, où il pratiquait depuis quinze ans, il vient de s'établir à la Nouvelle-Orléans, où il ouvrira son cabinet de consultations à l'angle des rues Dumaine et Bourgogne. CONSULTATIONS de 8 heures A. M. à 3 heures P. M. tous les jours, le dimanche excepté. CONSULTATIONS GRATUITES POUR LES PAUVRES le dimanche, de midi à 3 heures.

Meubles de seconde main.

LE soussigné donne les prix les plus élevés de toute espèce de meubles de seconde main.
P. DÉJAN,
(au magasin de meubles),
Au coin des rues Dauphine et Quartier.
12 sept—1m

Nattes, Nattes, Nattes
GRAND RABAIS
POUR CAUSE DE LIQUIDATION,
300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs; ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches.
A vendre par D. BLANCHARD
1er aout—1m.3ps. Rue Toulouse et Dauphine

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 171 et 123 de la rue Vieille Levée.

Vermicelli. Macaroni.

TOUTE espèce de Pates, telles que VERMICELLI MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI SPAGHETTI, &c, &c, constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café,

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les hôtels, promptement et à des prix raisonnables.
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Chaux à sucre, Souffre, Huile, &c.

6000 barils chaux Thomaston, Cape,
2500 barils chaux à sucre, différentes qualités,
700 barils souffre,
300 barils huile de graisse "winter strained,"
75 do huile de baleine,
25 do huile de spermaceti,
100 do huile de grains de coton, clarifiée,
200 do [illegible] huile de charbon,
200 rouleaux chanvre fils de Russie et du Kentucky,
Un assortiment complet de LAMPES et LANTERNES de sucreries.
Huile de moulins à coton et encre à marquer le coton,
Pots et pinceaux à marquer,
300 barils Ciment Rosendale et Louisville,
500 barils Plâtre de Paris,
Soude, Huile de Palma Christi et Résine,
Poix, Goudron et Térébenthine.
En débarquement et à vendre par
KEARNY BLOIS & CO.
5sept—2m No 82 de la rue des Magasins.

"Chaux du Cap de Richards,"
Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 15 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.
2 sept—3m NEWTON RICHARDS.

Chaux de l'Alabama à vendre.

JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre, au plus bas prix du marché, au lots ou gré des acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles que vendent ici et ne saurait en trouver d'aussi bonne pour les corniches, le fini et la fabrication de sucre.
SAMUEL JAMISON,
7juil—3m Rue Carondelet, No 83.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, nous construit, dirige et dirige des moulins à riz, depuis trente ans, nous sommes à faire tous les machines ... [illegible] pour le marché et à fournir les dessins, des accessoires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO.
6o—1m Au coin des rues Delord et Foucher.

FONDERIE DE LEEDS
[ÉTABLIE EN 1825,]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilleurs, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Rowell, des Bouches à ... [illegible], des Grils; à exécuter toute sorte de travaux d'installation, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—1an LEEDS & Co.

INSTITUTIONS

Institut St-Charles,
DIRIGÉ PAR Mme CLARA LEFRANC.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES DEMOISELLES.
164 et 166 rue Bourbon.

LA réouverture des classes dans cette Institution a eu lieu le 1er septembre. Aux professeurs de musique, et d'enseignement connus, attachés à l'Institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le solfège, l'harmonie et le chant. Cet éminent professeur commencera ses cours le 1er octobre. Les jeunes personnes qui ne sont pas élèves de l'Institut seront admises à ses cours ... [illegible] la Directrice, ou par lettre boîte de la Résidence, let tre H. 1sept

Université de la Louisiane.
DÉPARTEMENT MÉDICAL.

A. H. CENAS, D. M., Prof. Em. Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON, D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMIS, D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., (ci-devant de l'Université de Nashville), Prof. pro. tem. de Chimie.
W. C. NICHOLS, D. M. et C. J. BICKHAM, D. M., démonstrateur d'anatomie.

La trente-sixième cours annuel commencera le 16 novembre et se terminera le deuxième samedi de mars suivant. Des "lectures" préliminaires auront lieu tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 16 octobre. Les salles d'anatomie s'ouvriront le 26 octobre. Une salle de pratique est attachée à chaque chaire du professeur. Les étudiants pourront y observer les faits mentionnés dans le cours.

Les membres de la Faculté sont médecins et chirurgiens de l'Hôpital de Charité et instruisent les élèves, chaque jour, au chevet des malades.

Prix—Pour tous les cours, $140; matricule $5; anatomie pratique, $10; grade, $30. Paiement d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser à
T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen.
11 août—3m—MJD

Collége Jefferson Ste-Marie,
Paroisse St-Jacques, Lne.

LA session prochaine de ce collège commencera le 1er octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent sont à même de donner à leurs élèves une éducation française, anglaise, mathématique et classique complète. PRIX—payable d'avance—$60 en or, (ou son équivalent) pour un cours de cinq mois. Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. Pourcine et Cie., rue Natchez, Nlle-Orléans.
18 août—2m. D. M. J

INSTITUTION LOCQUET.
PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES
Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.
Mlle M. A. BURR..................Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868. Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique. Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.

Pour plus ample détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr, au local de l'Institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 134.
16 août—3m—3 par sem

COLLÈGE COSMOPOLITE,
DIRIGÉ PAR CH. CARON,
Rue du Canal, 229.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 6 à 9 heures pour les grandes personnes. Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.
19mai—1an.1f2

PENSIONNAT ET EXTERNAT
DE DEMOISELLES,
Sous la direction de Mme CENAS,
à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.

LA session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière. 7aout—3m

ECOLE DE MUSIQUE
Pour Jeunes Enfants et Demoiselles.

LA classe de SOLFEGE, dirigée dernièrement par Mmes Boyer et Magioni, sera continuée par Mme Magioni, rue de la Commune, No 256, entre Remparts et Bassin. La réouverture des cours est fixée au 15 septembre. Jours de leçon: les lundis, mercredis et vendredis, dans l'après midi. Prix, $3 par mois par enfant.
13 sept—1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 7sept—1m

Collége Classique et Commercial,
133, RUE DU QUARTIER,
entre Remparts et Bourgogne.
Directeurs: Edw. C. HAYDEL—Chs. BLETON.

CE collège, dont l'ouverture a eu lieu le 1er septembre, compte déjà un grand nombre d'élèves. Il recevra qu'un nombre limité de pensionnaires qui seront logés dans des salles très aérées. Cours Classique et Commercial complet en anglais et en français. 8sept—1m

MALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur de Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fabre sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres. 19juillet—

Institution St-Joseph.

LE soussigné ouvrira, vers la fin de ce mois, à l'angle des rues St-Philippe et Frieur, sous le nom d'Institution St-Joseph, une école à l'usage des garçons blancs. L'enseignement sera rendu l'anglais, le français, les mathématiques, la calligraphie, l'histoire et la géographie. Prix, pour les commençants, $3 par mois; pour ceux qui savent lire et écrire, $6. Classes du soir, de 6 à 8 heures. S'adresser au soussigné, au local de l'école.
18 aout—1m ADELARD JOURDAN, Directeur.

Externat pour les Enfants des Deux Sexes.
Dirigé par Mlle C. CHAPUIS,
Rue Royale, No. 189, entre les rues Toulouse et St-Louis, (vis-à-vis l'établissement Mme ...).

MLLE C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents qui ont bien voulu lui confier leurs enfants que la réouverture de son école est fixée au 1er septembre. Le local est spacieux et bien aéré, et une cour permet aux élèves de se récréer en cet endroit. L'anglais, le français et la musique y sont enseignés avec le plus grand soin, et au-dessous des élèves de choix ... [illegible] remercie les familles de la sollicitude et pour une continuation de leur bienveillance. 29 août—1m

INSTITUT ST-VINCENT.

CET institut dirigé par les Frères Chrétiens et situé sur l'Avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Camp, s'ouvrira le nouveau LUNDI, 31 août. Les parents qui désirent faire donner à leurs enfants une éducation solide et chrétienne et procurer leur avancement dans la voie du progrès, trouveront une institution invitée à ne pas tarder à les y envoyer, ce promettant leurs progrès seront d'autant plus rapides.
Conditions—(Paiement d'avance.)
Pour la Première classe, par mois.................. $6 00
" intermédiaire, "............................. 5 00
" supérieure, "................................ 6 00
Pour les détails, s'adresser à l'institut.

Les personnes qui ont prié de ces mémoires et voudraient encore que leurs enfants fussent instruits par les Frères Chrétiens sont invitées de les envoyer à l'établissement au grand école de la Paroisse du coin des rues Chestnut et Jena, où l'on pourra facilement s'entendre sur les conditions. 28 août—

INSTITUT D'ORLEANS
Pensionnat et Externat
DE DEMOISELLES
Dirigé par Mme FARNET.
99..................Rue Toulouse..................99.

LA session régulière commencera Mardi 1er septembre. Les cours se font en anglais et en français. La musique est l'objet d'une GRANDE ATTENTION.
26août—1m

REOUVERTURE
DE L'INSTITUT ST-CHARLES.

LE pensionnat de l'Institut St-Charles rouvrira ses classes le 1er septembre. Pour renseignements et prospectus, s'adresser au local du pensionnat, Nos 164 et 166, rue Bourbon, en face de l'Opéra. 25août—1m

INSTITUTION DERON.
INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS,
No. 283, Esplanade, encoignure Prieur.
Cours Élémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Étrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 et de 7 à 9.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 août—6m

Collége Commercial de la Louisiane
RUE CARONDELET, No 33,
Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,
(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M., auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président; R. S. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président.—Ce Collège est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, les calculs de commerce, américain et étranger, une méthode de calculs abrégés, seront publiés. Les lois et les usages du commerce sont les principales études de cette institution. Les leçons d'écriture d'ornement se donnent dans ce cours aux septembre. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collège. 14 août—

INSTITUTION CARNATZ,
267, au coin des rues Prytania et Première.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868. Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit aux avantages d'un local spacieux ceux des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution.
12août 6m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN,
PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)
Incorporé en 1866, par la Législature d'État,
Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet. Le Passe Christian étant reconnu, depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été, par la bonne société de la Nouvelle Orléans et du S. O., il est superflu de s'étendre sur la beauté du site et la salubrité de cette localité.

Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs collèges du pays. Les termes doivent être invariablement payés d'avance.

La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois): $150. Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et vacances au collège: $20. La musique et le dessin se paient séparément. Un dépôt de $25 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera remboursé.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste-Marie, rue Poeyfarré, à la Nouvelle-Orléans, ou au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.)
7 août—3m

Banque d'Amérique.
Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'act intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs de Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant d'une année, à partir de cette date, et à l'expiration de cette date les fonds déposés par la Banque pour le rachat des billets seront réclamés.
J. B. MORTIMER, Caissier.
29juillet—1an—tl 15 1

L. CRESSON,
PEINTRE,
163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, etc. etc. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors.

JACOB OTT Entrepreneur,
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 25, Cercle Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 18 nov—1an

ANNONCES POLITIQUES.

Bureau des Inspecteurs.

ETAT DE LA LOUISIANE, Salle Noire de l'Hôtel-de-Ville, Nouvelle-Orléans, 28 septembre 1868.

LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT

— POUR LA —

PAROISSE D'ORLEANS,
SERONT OUVERTS LE
Vendredi, 25 Septembre 1868,
AUX ENDROITS SUIVANTS:

Premier Ward.
Rue Race, coin Annunciation. Inspecteurs—G. P. HOUGHTON, WM. McCUBBIN, J. H. MEILLEUR.

Deuxième Ward.
Promenade Triton, coin de la rue Baronne. Inspecteurs—SETH W. LEWIS, J. C. KERSHAW, E. GIFFORD.

Troisième Ward (Devant.)
No 113 rue St-Charles, près Poydras, pour tous ceux qui résident à l'Est de la rue des Remparts. Inspecteurs—JULIUS A. NOBLE, THEO. LIPSHUTZ, CHAS. CHEVALIER.

Troisième Ward (Derrière.)
No 186 rue Liberty, près Perdido, pour tous ceux qui résident à l'Ouest du centre de la rue des Remparts. Inspecteurs—JAMES NEWTON, MARTIN DEE, J. P. KEATING.

Quatrième Ward.
Encoignure des rues Conti et Tremé. Inspecteurs—M. H. HANMORE, JOHN GERRARD, THEO. MARTIN.

Cinquième Ward.
No 139 rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre. Inspecteurs—A. ROUGELOT, L. A. SNAER, L. D. LARRIEU.

Sixième Ward.
Salle de l'Economie, rue des Ursulines, entre Marais et Villeré. Inspecteurs—ALCIDE LEWIS, A. L. YOUNG, JOHN SCHULZ.

Septième Ward.
Rue des Français, entre Levée et Chartres. Inspecteurs—ARNOLD BERTONNEAU, W. H. GREENE, E. J. BARKDULL.

Huitième Ward.
No 661, rue Victoire, entre Champs-Elysées et Marigny. Inspecteurs—JOHN McWHORTER, HENRY SCHULTZ, J. DOMINGOS.

Neuvième Ward.
No 158 rue Front Levée, entre Montégut et Clouet. Inspecteurs—W. C. KINSELLA, JOHN MINITER, W. J. MOORE.

Dixième Ward.
Encoignure des rues St-Thomas et Joséphine. Inspecteurs—WM. BURROUGHS, G. L. SMITH, JOHN DRIVER.

Onzième Ward.
No 885 rue des Magasins, entre Septième et Huitième. Inspecteurs—ROBERT MORRIS, D. F. SIMPSON, C. J. FOGERTY.

Alger, rive droite.
Maison Brooklyn, Inspecteurs—T. S. JOHNSON, C. L. SWEET, WM. PEASE.

Les susdites personnes sont priées de déposer copie de leurs serments immédiatement, ainsi il en sera nommé d'autres à leurs places.

Les bureaux seront ouverts, tous les jours, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir, les dimanches exceptés, jusqu'au soir du 21 octobre 1868.

Pour l'information du public, les limites des différents wards sont données:

Premier Ward—De la rue Félicité à la rue Thalie.
Deuxième Ward—De la rue Thalie à la rue Julie
Troisième Ward—De la rue Julie à la rue du Canal.
Quatrième Ward—De la rue du Canal à la rue St-Louis.
Cinquième Ward—De la rue St Louis à la rue St-Philippe.
Sixième Ward—De la rue St-Philippe à la rue Esplanade.
Septième Ward—De la rue Esplanade à la rue des Champs Elysées.
Huitième Ward—De la rue des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette.
Neuvième Ward—De l'Avenue Lafayette aux basses limites de la ville.
Dixième Ward—De la rue Félicité à la rue Première.
Onzième Ward—De la rue Première à la rue Toledano, (hautes limites de la ville)

Par ordre du Bureau d'Enregistrement.
WM. BAKER, Président.
24 sept—1m

AVIS.
BUREAU D'ENREGISTREMENT.
ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à la section cinq de la loi qui crée un Bureau chargé de surveiller l'enregistrement des électeurs de l'Etat—loi qui a été approuvée le 19 septembre 1868—toute personne ou tout individu ... [illegible] de la loi, ou des règlements, et que les personnes ... [illegible] ...sont avisées par le présent qu'elles auront à faire par écrit ... [illegible] de l'enregistrement.

Par ordre du Bureau.
28 sept WILLIAM BAKER, Président.

Comité Central Démocrate de l'Etat
Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1868.
Appel d'une Convention d'Etat.

LE MERCREDI, 2 du courant, à une assemblée régulière du comité du quartier-général démocrate de cette ville, il a été adopté les résolutions suivantes sur lesquelles L'ATTENTION DES DÉMOCRATES DE L'ÉTAT est appelée.

Il est résolu que dans le but de remplir des vacances sur le ticket démocrate pour électeurs et remplaçants, pour électeurs de District et remplaçants qui pourraient ne pas être éligibles sous l'empire du quatorzième amendement de la Constitution; et dans le but de nommer des candidats au Congrès et de se consulter sur les intérêts du parti démocrate pendant la campagne—le comité central démocratique recommande qu'une CONVENTION DEMOCRATE D'ÉTAT composée de délégués qui devront être élus par les démocrates des différentes paroisses de l'Etat, les différents wards de la ville, se tienne à la Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 30 septembre courant.

Il est résolu que la représentation devra être conforme à la base adoptée pour la Convention qui a eu lieu dans cette ville, au mois dernier, savoir:

Un vote pour chaque 200 votes, et un vote pour chaque fraction au dessus du vote donné, en 1860, pour Bell, Breckinridge et Douglas.

Il est entendu qu'il sera accrédité autant de délégués que la paroisse a droit à des votes.

Il est résolu que les organisations de paroisse et le comité de la ville et de la paroisse d'Orléans sont priés de faire élire des délégués, par paroisse, dans chaque ward, et par ward dans la ville et à Alger, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la Convention se réunisse le jour fixé—le MERCREDI, 30 septembre 1868.

Par ordre du Comité Central Démocrate de l'Etat.
THOS. L. MACON, Président.
Thos. Brenan, Secrétaire. 13 sept—V et C

Comité Démocratique de Paroisse,
208 RUE DU CANAL.
Nlle-Orléans, 17 septembre 1868.

PAR une résolution passée à la dernière séance du comité:
Tout démocrate désirant se faire naturaliser obtiendra au quartier général du comité, un ordre sur toute Cour de District où il pourra avoir ses papiers de naturalisation sans aucun frais.
ST. L. DUPEIRE,
18 sept—6f Asst. Secrétaire.

Comité Démocrate de Paroisses
Quartier-Général du Comité Démocrate de Paroisse.
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1868.

LE 5 du courant, à une réunion du Comité, le préambule et les règlements suivants ont été adoptés à l'unanimité.

L'effet d'établir un système uniforme de représentation dans toute la paroisse, de déterminer le mode d'élection de délégués dans les différents wards et de maintenir la pureté des élections primaires, les instructions suivantes sont adressées aux clubs de wards de la paroisse d'Orléans.

Règlement I—Les livres d'enregistrement fournis par le comité de paroisse, aux clubs de wards, resteront ouverts pour l'enregistrement de résidents démocrates du ward, à chaque assemblée régulière des clubs, et le 5o, le 5e, le 4e, le 3e et le 2e jour qui précèdent une élection quelconque, de 7 heures du soir à 9 heures du soir, sous la surveillance du président et du secrétaire-assistant du club, et après les heures les livres seront fermés.

Règlement II—Aucune personne ne sera inscrite ou enrôlée sur les livres du club et elle ne demeure pas dans le ward, et aucune personne dont le nom n'est pas sur les livres ne pourra voter.

Règlement III—A une assemblée régulière des différents clubs, immédiatement avant l'élection, il sera du devoir du club d'élire une personne qui remplira les fonctions de juge et deux inspecteurs d'élection.

Règlement IV—Aucun juge, inspecteur ou officier d'élection ne pourra être candidat à la place de délégué, à une élection quelconque qui aura lieu en vertu de ces règlements.

Règlement V—Chaque inspecteur nommera un greffier qui devra être résident démocrate du ward dans lequel il sera appelé à servir, et chaque greffier devra dresser une liste exacte des noms et résidences des votants.

Règlement VI—En cas d'absence du juge ou d'un des inspecteurs d'élection, le club fixé pour ladite élection, il sera du devoir du président du club de nommer immédiatement un remplaçant.

Règlement VII—Tout citoyen démocrate, résidant du ward, aura le droit, à une élection quelconque qui aura lieu en vertu de ces règlements, d'exiger des preuves de citoyenneté, de résidence, d'identité ou de qualité, comme démocrate, d'un votant quelconque, et, en l'absence de preuves satisfaisantes, ledit votant devra être rejeté par le juge et les inspecteurs et son nom devra être rayé du livre.

Règlement VIII—Après que les polls auront été fermés, les inspecteurs, en présence du juge, ouvriront les tickets et liront à haute voix les noms qui se trouveront dessus, et les greffiers en tiendront une liste exacte, afin que, après que toutes les tickets auront été ouverts et lus, on puisse s'assurer du nombre de votes donnés à chaque candidat à la place de délégué. Il sera du devoir du juge et des inspecteurs de délivrer aux candidats qui auront reçu le plus de voix, un certificat contresigné par le président du club et qui sera présenté comme leurs lettres de créance, à la Convention ou au corps auquel ils ont été accrédités.

JOSEPH ELLISON, Président.
St-L. DUPEIRE, Secrétaire-assistant. 17 sept—6f

Comité Central Démocratique d'Etat.

LA réunion régulière de ce comité aura lieu tous les MARDIS SOIRS, à sept heures et demie, à la salle du comité rue du Canal, No 208.
sept— THOMAS STEEL, secrétaire.

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, Président.
S. ST-MARTIN, vice-pdt. P. LABARRE, Trésorier
C. W. CULBERTSON, très. St. L. DUPEIRE, ass. sec.

Comité Exécutif.
JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LAEDNER, J. B. SEWELL, J. LETTEN,
W. F. HARPER, W. P. RILEY, E. C. BOND.

Comité de Finance.
JOS. ALLISON, président ex-officio.
O DUFREIRE, A. MITCHELL, M W CLONEY,
J B ZACHARIE, A S [illegible], W LOCKWOOD
N A LLAMBIAS, Jos. GULLIA, John HAAS,
W. P. DURHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.
S ST-MARTIN, Présid., J H BERNOS, avocat du c
W. L. MURPHY, A. BAMBOLA.
J. DELANEY, J. H. HUCKINS.
26août—sollevr.

UN REMEDE INFAILLIBLE
Injection Ricord—Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour la GONORRHÉE dans toutes ses phases, l'ÉCOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés, la FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploiera et les personnes qui, pendant des mois et même des années, ont souffert sans être secourues, seront guéries d'une façon rapide et radicale.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des fleurs blanches, mal si commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD—PARIS, soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule.
MAUNSELL & BOGEL,
2 aout— Agents pour la vente en gros

TRAITEMENT SPECIAL
DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De SAUSSET se charge, à forfait, des maladies chroniques, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 74. 14 janv—1an

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.
COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière $8 pour adultes de la Nlle-Orléans à St-Nazaire, $230 en or.
Passage dans une cabine 2l pont avant.... 160
Passage de l'entrepont...................... 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés pour le ... [illegible].

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers ... [illegible] ... pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 20 0/0 sur le prix de 1e classe traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite si le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont est celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 16 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
19 janv—1an—1f2. 27, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne partiront comme suit de New-York du Pier No 50, rivière du Nord:

PEREIRE, ...sept...Duchesne, Samedi 5 sept.
NAPOLEON III, sept....Lemarié, Samedi 19 sept.
ST-LAURENT, ...sept...Bocandé, Samedi 3 oct.
VILLE-DE-PARIS, sept...Surmont, Samedi 17 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier.
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.
POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et on comprend le billet de chemin de fer, $40.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
26janv 1f21 V. PERRILLIAT, 27, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.
Partant du Pier No 45 North River, New-York,
TOUS LES SAMEDIS,
à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellente emménagements.
PREMIERES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.
A Queenstown et Liverpool, de New-York.... $100
A Londres, do 105
A Hambourg, do 105
Au Hâvre et à Brême, do 110
A Paris, do 115
ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.
A Queenstown et Liverpool, de New-York.......... $ 35
A Londres................................... 35
A Hambourg.................................. 37
Au Havre et à Paris......................... 37
A Brême ou Hambourg......................... 40
BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante.

Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de l livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et ses différentes succursales.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
3 sept—1f No 180, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS
Hambourgeoise-Américaine.
COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,
partiront du Hâvre chaque 4 et de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Hâvre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre. | De la Nlle-Orléans ou la Havane.
Première cabine...$150 00 | Première cabine..$150 00
Deuxième cabine... 112 50 |
Entrepont............ 55 00 | Entrepont............ 55 00

Payable en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
1re cabine, $30 en papier. | Entrepont, $.0 en papier
Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de $1 50 et 11 pour le tonneau.
MAURY & CO.,
Agents pour la Compagnie, 191 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Agents généraux,
C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux de la Compagnie,
25 nov— No 6, rue Barclay New-York.
En construction le vapeur SILESIA

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélices, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,
BREMEN, ...Capitaine F. Dreyer.
NEW-YORK, ...Capitaine H. A. Neynaber.
feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, en touchant à la Havane et à Southampton en allant et en revenant.

Jours de Départ. —
DE BRÊME. DE LA NLLE-ORLEANS.
BREMEN, 14 octobre, le 19 novembre.
NEW-YORK, 11 novembre. le 29 décembre.
Pour les détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent,
23 août—1f Rue de l'Union, No 43.

Pour New York.
Ligne de steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:
GEN'L. GRANT, Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY, Capt. Wm Weir,
SHERMAN, Capt. W. F. Henry,
GEN'L MEADE, Capt. Geo. L. Norton,
partant de New-York et de la Nlle-Orléans, tous les samedis.
Le Steamer
UNITED STATES,
Commandant Geo. L. Norton,
Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 3 octobre, à 8 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Passage..................... $30 00
On signe des billets de connaissements pour Liverpool
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
No 189 rue de la Commune.
Le steamer YAZOO suivra et partira SAMEDI, 10 octobre.

Pour New York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.
Le steamer
CORTES,
Commandant Horatio Nelson,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Le SAMEDI, 26 septembre, à 8 heures P. M.
Passage.................... $30
Sur billets et passage jusqu'au fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1f Rue Carondelet No 41

Aux Voyageurs se rendant au Nord.
La route la plus économique et la plus agréable pour aller à
NEW-YORK
PAR LA VOIE DE SAVANNAH.
Prix du Billet: $48.50.
Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes:
Atlantic C. Mail SS. Co.'s Line.
HERMAN LIVINGSTON,
GENERAL BARNES.
Ligne Murray. Ligne Empire.
LEO, SAN SALVADOR,
CLEOPATRA. SAN JACINTO.
Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le
MERCREDI et le SAMEDI.
Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le
MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.
Ces steamers ont de meilleurs emménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit: On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et on se rend sur la voie du chemin de fer de Montgomery à Columbus, de là à Savannah, et de là à New-York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les convois.

On se rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah. Les voyageurs qui désirent prendre le steamer de mercredi soir doivent partir de la Nlle Orléans le mardi doivent partir d'ici le mercredi.

Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No. 164 de la rue de la Commune.
GEO. A. McCLESKEY, Agent général.
20 juin—6m

POUR LES VILLES DE BAINS.
Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine Joe Mc C. Baker, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; les MERCREDIS, allant jusqu'à Pascagoula; les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 h. P. M.

Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à 10 heures du matin.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
PETER MARCY, agent,
20juillet—6m No 176 de la rue de la Commune

Pour la Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. B. Noe, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'Ile tous les mardis et les samedis, à 11 heures du matin.
Prix du passage, $3 50.
Le bateau est pourvu des meilleures liqueurs.
Les passagers peuvent se rendre au Canal de Harvey par les chars de ville allant au Stock Landing et le ferry de Gob.
On prend le Ferry des Opelousas, le Porter, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train de 8 heures des Opelousas qui les remettra au Canal de Harvey à temps pour le MINNOW.
Prix du R. R. et Ferry 60 cents.
Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R. R. des Opelousas à débarcadère de la rue Ste Anne. 10août—1m

La compagnie de paquebots que ... la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, avec fin marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Cousin.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. Il part tous les jours comme suit: Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi.

Les MARDIS, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de deux heures.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures. Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Les excursionnistes à bord jusqu'au retour du steamer et seront de retour en ville à temps pour le convoi de sept heures du soir.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
COHEN M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, Nos 13 et 20
N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer. 7août

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE St.-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA,
5fév—1an Propriétaire.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES ET DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.
E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Conti et Bourbon.
28 oct

La Côte et le Bayou Lafourche.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans, la côte et le Bayou Lafourche—Deux départs par semaine.

Le steamer LAFOURCHE, capitaine E. Hemo (J. A. Brown, commis) partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M. et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M. (à dater de mardi, 15 septembre 1868). Il partira du Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 22 sept

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine W. W. Dunn, commis P. A. Cloutet, part de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau va jusqu'à ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord 8 juin—1m

La Côte et Bayou Sarah.

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche.—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine DELVAUX, commis, T. NICOLL, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
5Sept—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers du marchand Grey Eagle, capitaine W. F. Barrow, partira comme il est dit et sera de retour le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
9 sept—1m 16, Nouvelle-Levée.

Le bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. B. Greathouse, commis J. A. Cornon, tenu côté de MM. O. Landry et E. Fortin, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et les MERCREDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
20 sept. No 11 de la rue Conti

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur W. P. D. WAGONER, capitaine W. R. Richardson, commis J. C. Lilly, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.
GEO. D. HITE, agent,
1aout— No 17 de la rue Tchoupitoulas.

[redacted]

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.
Ligne rapide de fret entre LA NLLE-ORLEANS ET
GRANDE JONCTION, MACON,
NASHVILLE, LYNCHBURG,
CHATTANOOGA, PETERSBURG,
ATLANTA, NORFOLK,
ROME, RICHMOND,
AUGUSTA, BALTIMORE,
CHARLESTON, PHILADELPHIE,
NEW-YORK,
Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points. Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison.
Les expéditeurs ne paient ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.
Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas.
Pour plus de détails, s'adresser au bureau, au-dessous du City Hotel, ou à la boîte 2381 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.
D. H. FEGER,
Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston.
16 avril 1f2

TAUX DU FRET
ENTRE
La Nouvelle-Orléans
NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE
et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

[redacted]

Chemins de fer d'Est à tous les points.
Aucune assurance n'est nécessaire.
Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, &c. à très bas prix, et que cette route fournit au public un moyen économique de vingt-cinq à cinquante pour cent.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 64 de la rue Carondelet.
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
JAMES YONGE, Agent général pour le fret. 4 juil—3m

[redacted]

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 8 h. 30 A. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il en relie également avec le chemin de fer Mississippi Central au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accomodation" partent, le dimanche excepté, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent le lendemain matin, au retour, à 3 h. 30 de matin, les convois arrivent le soir à 11 h. 15 m.

Les billets et carnets servant sur les convois de samedi et du dimanche allant au Nord et les convois de lundi revenant de lundi.

Les convois arrivent tous à 1 h. 25 P. M.
Le fret part tous les jours (excepté les dimanches).
T. S. WILLIAMS, Surintendant général,
ED. WARE, Agent général pour les passagers,
JAMES YONGE, Agent général pour le fret.
21mai—6m

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA **Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.**

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera avec le CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs sont informés que le fret, au premier étage de Transfert du Chemin de fer de Morgan, au coin des rues Camp et Commune, pourvu faire recevoir les prix d'assurance pour ... réguliers tous les points de la ville, à bas prix de la rive droite.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères de Teche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou à Nouvelle-Ibérie, par le steamer Tèche et passagers de 7 heures du matin à 4 heures du soir, et le samedi jusqu'à 1 h. P. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, ou Labadieville et Lockport, pour le Canal Belanger et Houma, sera reçu tous les jours, et n'est reçu de 7 heures du matin à 4 heures du soir, au depôt de transfert pour toute la route.

Le fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit payé au dépôt de Brashear.
G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est.
Nlle-Orléans, 14 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à la 2me section de l'acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est, une réunion des actionnaires aura lieu, au bureau de la Compagnie, No. 183 de la rue de la Commune, et les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de la Compagnie:
S. L. MILLAUDON,
JOHN DAVIDSON,
L. BERNOS, de la maison Kearney Blois & Co.
T. S. WILLIAMS, Surint. du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Jackson,
A. MARRERO, de la paroisse St-Bernard.
17 sept—6f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.
COIN DES RUES CARONDELET ET COMMUNE.
Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à l'article Quatre de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de Treize trois Directeurs aura lieu aux bureaux de la Compagnie, Lundi, le 28 courant, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
15 sept—1M. L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Avis.
Bureau de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est.
Rue de la Commune, No 183.

DEUX mille cinq cents actions de la "Compagnie du chemin de fer du Sud-Est" ayant été prises, avis est donné aux actionnaires de la dite Compagnie conformément à la 2me et à la 4me sections de l'acte d'incorporation, qu'il y aura élection de cinq Directeurs, (ceux-ci devront être actionnaires) au bureau de la dite Compagnie, No 183 de la rue de la Commune, le MERCREDI, 16 septembre prochain (1868), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
Nlle-Orléans, 15 août 1868.
A. B. SMALL,
W. G. BAREWELL,
W. A. GORDON,
T. F. WILLIAMS,
S. L. MILLAUDON, Président.
Directeurs.
15août—26f

AGENCE GENERALE
DE MM. FOLSCH & CO, Marseille.

PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marsalla, Cognac, Vermouth, Absinthe, Curaçao, Marasquin.
Liqueurs assorties.
Vins rouge en caisse fins et ordinaires, de blanc do de do la en barriques de do rouge do de do
Sardines, Fruits conservés, Huile de Fossel et Bordelais, Huile de Pagnol, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
E. BARRIERE, Seul Agent,
24 juil—6m No 32 rue Natchez.

JACOB OTT Entrepreneur.
REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.
Fait et répare les Cuves.
Les ordres laissés au No 25, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 18 nov—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au prix les plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 10 juillet—1an

R. CONDON,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 163, rue des Magasins, coin Delord, et
No 206, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de cèdre, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et tous des voitures. 4 juillet—1an

Bureau de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 4 août 1868.

A UNE assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, les personnes ci-après ont été élues officiers de l'Association, pour servir comme tels durant la prochaine année:
JNO. DAVIDSON, président,
W. S. PIKE, vice-président,
R. W. YOUNG, secrétaire,
L. A. FOURNIER, trésorier,
W. R. KOONTZ, avocat,
W. C. NICHOLS, M. D., médecin.
Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 120 rue Carondelet, Davidson's Row, où les officiers de l'Association sont prêts à recevoir les demandes pour être admis comme membres.
5aout—

MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Michel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.
Consultations de 11 à 2 heures, au No 149, rue Canal.
Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 3 heures. 19 nov—1an—1f1

LA

COMPAGNIE NATIONALE
DE
TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, même pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, des appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il sera été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, les certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopolistes actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de dix millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle ci des privilèges que n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a aucun été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle Orléans. Ceux qui souscriront un capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et seront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée,
Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

S. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.
No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident. Daniel Edwards, de cette ville. 6 sept—3 mai 21m J S

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.
Fonds capital.................................$500,000
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 95, rue du Camp, Bâtisse Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables en comptant à la fin de chaque année. [illegible]

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE.
37...........................Carondelet.................................37
AETNA, DE HARTFORD.
Actif.................................$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif.................................$1,450,000.
Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer dedits.
10 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.
Bureau, rue du Camp, No 73, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867.............................$481,600 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c., payées dans la même période....................377,702 71
Actif le 31 décembre 1867........................271,783 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.
ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.
— Directeurs —
J. M. Allen, J. E. Ludwigsen, R. E. Converse
A. Moulton, Wm Chambers, A. H. May,
J. P. Ethell, John P. Moore, Robert Hare,
Wm M. Perkins, J. E. Leonhard, John G. Rogers.
10 fév—11 m 1, 1, 3 mois

Louisiana Equitable Life Insurance Company.
CAPITAL.........................$500,000
BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLÉANS.
— Directeurs —
John Pemberton, W. S. Pike, Ed. Rigney,
E. A. Tyler, J. W. Stone, Alexander Marks
C. H. Slocomb, A. Thompson, C. E. Girardey,
P. Dalmonde, R. S. Fenn, W. E. Schmidt,
Geo A. Fosdick, Edw. Barnett, Marshall J. Smith.
JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président
ST-CLAIR DEARING, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.
Médecins examinateurs.
Dr E. A. Moss, Dr S. Choppin,
Dr G. E. Lemonnier, Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols.
G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.
10 avril—1an

AGENCE GENERALE

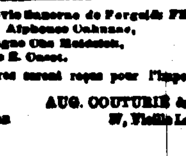

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils!
De Alphonse Cahuzac,
Champagne Chs Heidsieck,
Porto de E. Onset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.
28fév—1an 37, Vieille Levée.

VENTES JUDICIAIRES

PHILIPP LINER vs. JOHN T. MONROE.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 189—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, trente et un octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés au faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Perdido, Philippa, Poydras et Baronne, désignés par les numéros un et deux, suivant plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer.

Les dits terrains mesurent, chacun, vingt cinq pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido, sur quatre-vingt-huit pieds cinq pouces et une fraction de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Elliott suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 16 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 sept—oct 7,15,23,31

JEAN MARIE CLAVERIE vs A. L. BINGAMAN DOMINIQUE MAILLES vs le même

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans Nos 102 & 103 En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus, je procéderai, le MARDI, vingt-neuf de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, du Canal et de la Douane, désigné par le numéro , d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, autrefois député voyer, daté du 23 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent onze pieds cinq pouces de profondeur à prendre à la distance de cent pieds, mesure anglaise, de l'angle des rues de la Douane et Bourgogne.

Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence et une maison en briques à deux étages, &c., &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles W. Berner, suivant acte au rapport de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 de juillet 1866.

Saisie dans les affaires ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 aout—sept 4,13,22,29

JOHN R. CLAY vs WILLIAM REILLY.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 21,831—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-neuf septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Decatur (Victoire) Marigny, Mandeville et Peters (autrefois Levée), et désigné par le No Deux d'après un plan dressé par A. D'Hemecourt, voyer, daté du 20 décembre 1850 et déposé pour record, en la Cour de Preuves de cette ville. Le dit terrain figure aussi sur un plan déposé sous le No 170 en l'étude de James Graham, autrefois notaire public en cette ville, et mesure, mesure américaine, trente cinq pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds quatre pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur par l'acquisition qu'il en a faite de William W. McCarty suivant acte au rapport d'André Hero Jr., notaire public en cette ville, en date du 21 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL
Shérif de la paroisse d'Orléans.
28 août—sept 8,16,22,29

GEORGE TATE vs WILLIAM C. GRAHAM.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 21,709—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Geo. W. Avery, ci-devant Shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai, le MARDI SIX d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de tous les droits, titres et intérêt du défendeur W. C. Graham, à savoir: la moitié indivise des propriétés dont description suit—

Un certain îlet de terre situé dans cette ville, désigné par le numéro soixante-dix, sur un plan annexé à un acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 27 janvier 1866.

Le dit îlet est borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Vénus et le Turnpike ou Nouveau Chemin Coquillé et contient dix terrains numérotés de Un à Dix inclusivement et mesurant du Turnpike au Nouveau Chemin Coquillé à la rue Vénus. Le numéro un forme l'angle du Turnpike ou Nouveau Chemin Coquillé et de la rue Rocheblave, et le numéro Dix forme l'angle du dit Turnpike ou Nouveau Chemin Coquillé et de la rue Dorgenois.

Six certains terrains situés derrière cette ville, désignés par les numéros sept à douze inclusivement, de l'îlet numéro soixante-dix, borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Vénus et Euphrosine, et mesurant d'après le dit croquis chacun trente deux pieds de face à la rue Dorgenois sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, les numéros huit à douze inclusivement ayant chacun trente cinq pieds trois pouces de largeur derrière, sur quatre vingt-huit pieds quatre pouces neuf lignes sur la ligne limitrophe du numéro sept, le numéro sept ayant cinq-quarante huit pieds neuf pouces et cinq lignes sur sa ligne limitrophe du numéro neuf. Le dit numéro neuf ayant cinquante huit pieds neuf pouces et cinq lignes sur sa ligne limitrophe du numéro huit et quarante-huit pieds sept pouces et huit lignes, sur la ligne limitrophe du numéro dix, dont le numéro douze forme l'angle des rues Dorgenois et Euphrosine et le numéro sept est près de la rue Vénus à la distance de quatre-vingt-dix pieds de la dite Euphrosine.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ces propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite conjointement avec Samuel Durand de Samuel C Rawle, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 27 janvier 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—13 22 29—6 oct

RICHARD C. HYATT vs le Moulin à Aplanir du Pélican, D. GRANT & McGIBSON propriétaires.
DAVID GRANT vs R. C. HYATT et als.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans, Nos 19,660 et 19,664. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le MARDI six d'octobre 1868, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'adjudication suivante:

Le contenu du Moulin à Aplanir du Pélican situé à l'angle des rues Liberty et Cypress dans le Premier District de cette ville, consistant en plancher, machines, outils et différents objets trop nombreux pour être détaillés.

Saisie dans l'affaire ci-dessus prononcée...
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 sept—29 6,8 oct

LA DAME LOUISA FREDERICH, tutrice &c vs la DAME M. A. CHAWE & DAVID CHAWE, son époux.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 19,892—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI six d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UNE portion de terre située sur la côte droite du fleuve Mississippi, dans la Paroisse de Jefferson et en partie dans la Paroisse d'Orléans, désignée par la lettre A, sur un croquis fait par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté du 15 janvier 1862, et annexé à un acte au rapport d'Edouard Barnett, notaire public en cette ville, en date du 15 février 1862.

La dite portion de terre mesure suivant le dit croquis, cent quatre vingt sept pieds neuf pouces et trois lignes de face sur le Canal; derrière, cent quatre-vingt-sept pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne latérale de la propriété, cent pieds et neuf pouces sur la ligne latérale opposée entre le chemin de la Metairie et un chemin...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
5sept

MYRTILE COURCELLE vs CECILIA KEEGAN et son époux JOHN KEEGAN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,830—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, six octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St André, de l'Annonciation et Laurel, désigné par le No un et mesurant vingt trois pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue de l'Annonciation et vingt huit pieds de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de feu John Kergan, lequel l'avait acquise de William E. Herbley suivant acte au rapport d'Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 17 mai 1862.

Saisie dans l'affaire et dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à deux mois de crédit. L'acquéreur fournirait son bon ou obligation avec caution bonne et solvable portant intérêt aux taux de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur payera au comptant, et en sus déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $176 50 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 sept—26—1

JOHN BAGUET CLAY vs FREDERICK HERMANN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,848—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o. UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, St Patrick et St Denis, désigné par le numéro treize, et mesurant vingt-sept pieds un pouce et six lignes de face à la rue Première, sur cent vingt-sept pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan dressé par A. G. Blanchard, arpenteur, daté du 2 mai 1853 et déposé dans l'étude de W. H. Peters, notaire public en cette ville, en date du 10 juin 1853.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

2o. La moitié indivise de la propriété dont description suit: trois terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, St-Denis et St Patrick, et désigné par les numéros quatorze à vingt-quatre, tous deux inclusivement, suivant plan dressé par Blanchard, arpenteur, daté du 2 mai 1853 et déposé en l'étude de notaire Peters, par acte en date du 10 juin 1853.

Les Nos. quatorze, quinze et seize ayant chacun vingt sept pieds un pouce et six lignes de face à la rue Première, sur cent vingt-sept pieds six pouces de profondeur. Le No seize formant l'angle des rues Première et St Patrick. Les Nos. six, sept, dix, huit, vingt et vingt-un, ayant chacun vingt-sept pieds un pouce et six lignes sur la rue Deuxième, sur cent vingt-sept pieds de profondeur. Les Nos. vingt-deux et vingt-trois, ayant, chacun, vingt sept pieds un pouce et six lignes de face à la rue Deuxième, sur cent vingt-sept pieds six pouces de profondeur, et le No. vingt-quatre ayant trente pieds de face à la rue St.-Patrick, sur cent cinquante pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3o. Aussi un autre terrain situé dans le District susdit, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et St-Denis et désigné par le numéro dix huit, suivant un autre plan du même arpenteur, du même date, mesurant trente pieds de face à la rue St-Denis sur trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de face derrière et cent cinquante pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Le tout ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 20 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8,17,26—3,10 oct

P. A. LAMBERT, vs la succession de F. E. BONFORD

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28 647—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trois terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet (autrefois Apollo) St-Charles (autrefois Nayades) Terpsichore et Melpomène, et désignés par les numéros vingt-deux, vingt-trois et vingt quatre.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le No vingt-trois, mesure vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de façade à la rue Terpsichore de cent dix pieds.

Le No vingt-quatre mesure vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Terpsichore, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, et

Le No vingt deux mesure vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses en briques et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de Samuel Stewart, suivant acte au rapport de Theodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 de juillet 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 sept—1 8 16 24 oct

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

Reste du stock de Marchandises sèches de MM. Sarrat & Co.

PAR VINCENT & Co. W. P. Vincent, encanteur—Il sera vendu, MERCREDI 30 du courant, à 10 heures, au No 111 de la rue de Chartres—

Le reste du stock de marchandises sèches, comprenant: 200 lots de marchandises sèches de fonds et de "notions", qui, faute de temps, n'ont pas été vendus le premier jour. Le tout sera vendu, pour clore, sans réserve. 29 sept

Grande vente de Marchandises Sèches et de Lingerie de messieurs.

PAR VINCENT & Co., W. P. Vincent, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 29 septembre 1868, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres—

400 lots de marchandises sèches fraîches et de saison, comprenant:

Un assortiment complet d'indiennes, cotons blancs et cotons écrus, flanelles, jeans, kerseys, cottons, tweeds, des mousselines, toiles, chemises, cache-nez, caleçons, bas, cravates, &c.

Egalement—150 lots lingerie de messieurs: chemises blanches, caleçons, chemises de dessous, &c., &c.
28 sept

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Bottes, Souliers, Chapeaux et Habillements.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—MERCREDI, 30 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 82—

100 lots habillements d'hiver,
— Aussi—
75 caisses chapeaux assortis.
— Aussi—
300 caisses bottes, souliers, congress, &c.
Conditions—Comptant. 29 sept

PAR D. E. MORPHY.

Quincaillerie et Grocer'es.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu MARDI, 29 septembre 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—Un assortiment général de groceries et de quincaillerie—comprenant vins, viandes dans des boîtes en fer blanc, café, poivre, baquets, seaux, tondes, stropes, dames-jeannes, etc., casseroles, limes, lampes à alcools, &c.
Conditions—Comptant. 29sept

Plats Cotés. Plats Cotés.

PAR D. E. MORPHY, encanteur. — Il sera vendu, MARDI 29 septembre 1868, à 11 heures du matin, sur la Levée, Premier district, au pied de la rue Poydras, pour le compte de qui il appartiendra—
12 boucauts plats côtés desséchés.
Conditions—Comptant 29 sept

Epaules Bacon.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu MARDI, 29 septembre 1868, à 11 heures et demie du matin, au magasin Nos 87 et 89 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—
14 boucauts épaules bacon.
Conditions—Comptant. 29 sept

Houblon. Houblon. Houblon.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI 29 septembre 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—
10 balles houblon du Wisconsin, de première qualité.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 sept

PAR J. DEJAN JR.

Meubles à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr, encanteur.—MERCREDI, 30 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu, dans sa nouvelle salle d'encan, No 165 de la rue Gravier, coin Carondelet:

Bois de lit en acajou, armoires bureaux, tables, tables à allonge, portes-chapeaux, tables de nuit à dessus en marbre, tables à ouvrage, étagères, chaises, fauteuils, matelas, gravures, tapis, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 sept

PAR RENE GUTIERREZ.

Fond de Groceries.

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur. — JEUDI, 1er octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au coin des rues St-Philippe et Bourbon—

GROCERIES Le contenu de la boutique d'épiceries, ayant un bon stock, ainsi que le tout ... [illegible] sera offerte en bloc, et sinon vendue, sera vendu en lots. 29 sept

PAR S. GUINAULT.

Maison en briques rue Casacalvo No 422

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 3 octobre 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District, mesurant 30 pieds, face à la rue Casacalvo, par 120 pieds de profondeur entre Marigny et Champs-Elysées. Ensemble une maison en briques, No 472, ayant trois chambres, un couloir, cabinet, bout avec cave andessous. Une cuisine haute en briques de quatre pièces, chambre à laver, puits en briques, citerne, waterworks, latrines en briques, cour pavée, &c. Le tout plus à la Bourse.

Conditions moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets de l'acquéreur portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an d'la date.

Acte de vente par devant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres.
29 sept

Installation d'un Magasin de Cigares.

PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau encoignure passage de la Bourse et Bienville.—MERCREDI, 30 septembre 1868, il sera vendu, à midi, à l'encoignure des rues St Charles et Commune—

L'installation complète d'un magasin de cigares, consistant en vitrines, étagères, comptoirs, tables, etc.
Conditions comptant. 29 sept

Installation de magasin à l'encan.

PAR S. GUINAULT, encanteur—MERCREDI, 30 septembre 1868, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 172 rue du Canal—

Les installations du susdit magasin, consistant en partie, de vitrines, chaises, planches, portes, installation de gaz, lampes et à glaces.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 29 sept

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MARDI 29 septembre 1868, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues de Chartres et de St-Louis—

Tous les meubles composant l'ameublement de l'hôtel St-Domingue, consistant en bois de lit, armoires, lavabos, ... [illegible], tables, chaises, commodes, gravures, bureaux, tapis, cuisine, vaisselle, verrerie, fourneaux de cuisine, ustensiles de cuisine, etc.
Conditions comptant. 29 sept

Jolie Propriété sur la rue Johnson.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville — SAMEDI 3 octobre 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Un lot de terre situé rue Johnson entre Hospital et Quartier, mesurant environ 32 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec une maison No 264, ayant quatre chambres, cabinet, galerie et deux cabinets, cuisine dans la cour, dont deux citernes, puits, cour pavée. Le tout dans un bon état. Voir la clef à la Bourse.

Conditions—$1000 comptant. L'acquéreur assumera une hypothèque de $1140 en faveur de la succession prononcée entre le ... et ... sur l'acte d'adjudication, intérêts payables le 15 avril 1869, portant 8 pour cent d'intérêt à date et hypothèque. 27 sept—6f

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 29 septembre, à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.
— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tables à thé, tables à ouvrage, tables de ... [illegible], chaises à rocking, chaises à bascule, tables de centre à dessus de marbre, tables à allonge, tables de ... [illegible], tapis, glaces, gravures, tableaux, poêles de cuisine, poêles, etc. Un certain de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises, tables à bois, bois et rotin, etc.

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE

Elégants Chevaux appareillés, de chevaux de Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Baggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., E. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu MARDI, 29 septembre, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés.
do de course,
do de monture,
Beaux mulets de tir,
Vaches laitières.

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.	
Primes sur risques d'incendie......	$176,139 93
" " de navires.......	27,214 14
" " de mer..........	35,941 95
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 95
	$336,296 66
En moins, primes remboursées,	4,799 90
Montant des primes............	331,496 66
Pertes payées dans l'année—	
Pertes par l'incendie........	$119,944 19
" sur les rivières.....	33,580 62
" sur mer.............	23,609 20
Total des pertes........	77,739 71
Réassurances.........	3,738 90
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt.....	10,265 30
Taxes et revenu interne........	3,771 66
Vingt cinq et quinze pour cent remboursés.........	35,566 90
En réserve pour risques non expirés..........	37,298 65
	$171,385 63
Réduction net.........	30,000 00
L'actif de la Compagnie est:	
Prêts garantis.............	77,989 69
" " par hypothèque...	10,160 00
Effets à recevoir pour primes......	7,399 40
Actions, bons et autres garanties.	163,300 00
Propriétés foncières........	15,000 00
Comptes individuels pour primes.	42,205 01
En caisse.....................	42,200 00
Scrips d'autres Compagnies......	2,065
	$312,507 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie:
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent sur les primes, lequel sera porté au crédit des actionnaires. Les certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —
A E Bader, A. Chiapella, L F Generes,
L. Mosler, W B Schmidt, R W Adams,
C Cohn, B Saloy, J J Fernandez,
A Conte, J A Seignouret, P L Millaudon,
J Goldstein, V Barthé, C Gitrale.
14 mai—1 an

HENRY TEENS vs F. RODÉE

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 44.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN TERRAIN situé au faubourg Washington dans le Troisième District de cette ville, (District Olivier et Lombard) désigné par le numéro neuf, dans l'îlet numéro dix, borné par les rues des Grands Hommes, Barthélemy, de Craps et Jeanne, d'après un plan dressé par ... et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, le 12 de juin 1853.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy, sur cent vingt pieds de profondeur, entre Hommes et Craps.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits privilèges &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
Sept—8,17 22,30, 6oct.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente, sans réserve, de 450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
— Et —
350 lots Habillements fins de saison.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.—Alex. Levy, encanteur—Bureau rue de Chartres No 38,—il sera vendu MARDI, 29 septembre, à 10 heures du matin, au No 38 de la rue de Chartres—

450 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment d'articles de choix, qui sont destinés aux ... [illegible] des steamers Cometido, Cortes, United States, et reçus directement des manufactures.
— Et —
350 lots habillements fins, composant un choix de saison.
Le tout sans aucune réserve.
Conditions à la vente. 29 sept

Crédit. Crédit. Crédit.
GRANDE VENTE, SANS RESERVE,
DE TOUT LE STOCK DE
MM. MEYER, WEISS & Co,
No 85 de la rue du Canal.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.— Alex Levy, Encanteur. Bureau rue de Chartres, No 38— MERCREDI, 30 du courant, à 10 heures, il sera vendu, sans aucune réserve quelconque au magasin de MM. Meyer, Weiss & Co, No 85 de la rue du Canal, tout le stock dudit magasin, comprenant:—

Mérinos anglais et français, flanelles opéra unies et à dessins, mousselines laine et coton, draps, popelines et mousselines imprimées, linons et brodées, kersey, lige, indiennes de marques assorties, couvertures blanches et en couleur, toiles, serviettes, calicots, cotons, bas, bonnets et cotons à mouchoirs, marchandises modes et cotons, bonneterie laine et coton, crêpes, nouveautés variées, dentelle et rubans, lige-ornées, ganses, broderies, bijouterie, verroteries, mercerie, brillantines. — Egalement — Un grand choix de bordures et entre-deux brodés, parfumerie française. — Egalement — Installations et étagères de magasin. Conditions à la vente. 29 sept

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches. Marchandises sèches.

PAR E. ROGER & Co., H. Sansay, encanteur.— MARDI, le 29 septembre, il sera vendu, à 10 heures, à leur salle d'encan No 47 rue de la Vieille-Levée—

300 lots marchandises sèches étrangères et américaines.

Comprenant un assortiment général.
— AUSSI—

Une facture de couvertures de table, en toile cirée, de sacs de voyage et de linge fait.
Conditions à la vente. 29sept

PAR G. DE FERIET.

Vente, par Catalogue, à l'enchère publique.
— DE —

Un grand choix de Jalousies en bois préparé. Portes à panneaux Châssis, Chassis vitrés, Rampes en noyer, Bois à planches, Poteaux Newell, Bois de charpente, de hickory, frêne, noyer et peuplier. — Egalement — une grande Balance de Fairbank.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, No 86 de la rue Bienville. — JEUDI, 1er octobre 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, dans la rue de la Paix, entre les rues Constance (maintenant Royale) et Bonjoli, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un grand choix de bois de charpente préparé, tel que—Jalousies, portes à panneaux, châssis, châssis vitrés rampes en noyer, bois à plafonds, poteaux Newell, Egalement—Un lot de charpente, hickory, frêne, noyer, et peuplier de charpente, préparés, une balance de Fairbank.
Aucun article ne sera livré avant le paiement.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 sept—2f

PAR THOMAS & SPEAR.

Propriété améliorée et de valeur,

A Mandeville, paroisse St Tammany, Louisiane.

No 22,280—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

CORALIE PRIEUR, EPOUSE DE E. G. GOTTSCHALK, vs Ambro Hopkins et als.

Vente pour opérer un partage.

PAR THOMAS & SPEAR—Place J. Spear, Encanteur—Bureau, 36 rue Bienville—SAMEDI 3 octobre 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un jugement rendu le 8 août 1868 et signé le 11 août 1868 par l'honorable Louis Duvigneaud, juge de la Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus—savoir:

Deux certaines portions de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situées à Mandeville, paroisse St Tammany, Louisiane, mesurant comme suit: le premier 104 pieds de face à la rue de Lac et la rue Clairborne, sur une profondeur de 473 pieds dans l'îlet borné par les rues du Lac, Claiborne, Wilkinson et Lafayette, et mesurant une étendue 164 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne, et l'îlet borné par les rues Claiborne, Jefferson, Wilkinson et Lafayette.

Cette propriété est située dans un des plus beaux sites de Mandeville plantée de magnifiques chênes sur la façade de l'Avenue, et très jeunes comme la propriété ayant appartenu à Alexandre Prieur.

Termes et Conditions.

La moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billet de l'acquéreur tiré par lui, à son ordre, et par lui endossé, portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec intérêt à raison de huit pour cent par an de la date jusqu'à paiement final, et des droits, avec privilège au marchand et au syndic de la dite vente, le tout ... [illegible] ... pour le recouvrement du dit billet.

Acte de vente par devant Edwin Manouvrier, notaire public, en sus les timbres du revenu intérieur du gouvernement des Etats-Unis.

N. B. Le plan sera exposé à la Bourse des Négociants et des Encanteurs quelques jours avant la vente.
7sept—27 29 20 1 2 3 oct

Propriété améliorée et de valeur à Mandeville, Paroisse St Tammany, Louisiane, Nos 24,289 —Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, CORALIE PRIEUR, épouse de E. G. GOTTSCHALK vs. JOHN H. et ALEX. ALPUENTE.—Vente pour opérer un partage.

PAR THOMAS & SPEAR, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, 36 rue Bienville—SAMEDI, 3 octobre 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un jugement rendu le 8 août 1868 par l'honorable Louis Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus—savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à Mandeville paroisse St Tammany, Louisiane, mesurant 120 pieds 3 pouces de face à la rue du Lac, sur 168 pieds 2 pouces de profondeur, et une étendue de 473 pieds à la rue Claiborne, dans l'îlet borné par les rues du Lac, Claiborne Wilkinson et Lafayette, d'après le croquis annexé à un acte passé devant Edwin Manouvrier, notaire public, en date du 28 janvier 1858, dépôt à la vente Conseil de la Rouge Lac ... Cette propriété a été ... par Alexandre Prieur à A. Chiapella, par acte devant le même notaire, le vingt et un août 1866.

Termes et conditions.

La moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billet de l'acquéreur tiré par lui, à son ordre et par lui endossé, portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec intérêt à raison de huit pour cent par an de la date jusqu'à paiement final, et les droits, privilège au profit des vendeurs, le tout soumis aux dispositions de la loi, pour le recouvrement du dit billet.

Acte de vente par devant Edwin Manouvrier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis.

N. B. Le plan sera exposé à la Bourse des Négociants et des Encanteurs quelques jours avant le jour de la vente.
7 sept—27 29 20 1 2 3.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868	$641,821 43
Reçu:	
Primes d'incendie................	$468,382 68
Primes de mer....................	103,138 79
Primes de rivières...............	100,164 98
	$671,886 45
En moins:	
Primes non gagnées...............	$ 4,352 76
Primes non employées.............	25,705 99
	$ 30,064 75
Montant net des primes...........	$641,821 43
Pertes payées:	
Pertes par l'incendie............	$120,107 21
Pertes sur mer...................	156,272 76
Pertes sur les rivières..........	21,968 88
	$298,348 85
Escompte en lieu de scrip........	$342,482 14
Taxes et Revenu intérieur........	34,306 98
Dépenses, loyer, etc., compris d'escompte......................	28,741 36
	17,860 48
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'à le mars 1868.......................	27,777 50
	$401,880 18
Réservé pour pertes non réglées..	$ 11,277 00

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après évaluation, être équivalent à un capital comptant de $620,000, savoir:

Placé en propriétés foncières..............	$43,886 19
Hypothèques sur propriétés foncières.......	79,010 00
Placé en bons de la ville et autres bons...	194,800 00
Placé en actions de banque et autres actions	122,500 00
Placé en scrip de Compagnie d'assurance...	140,322 00
Prêts garantis.............................	18,000 00
Effets à recevoir..........................	42,000 00
Primes en voie de perception...............	57,238 71
Caisse.....................................	112,000 00
	$809,856

Le tableau qui précède est une copie exacte faite des livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 mars 1868
PAUL W. COLLINS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —
Charles Briggs, A. R. Montgomery,
Ant. Carrière, E. Lessard,
Geo. A. Fosdick, Jacob Williams,
S. Bruglier, Thomas Byrne,
Chas Lafitte, John Turnbull,
John E. Meynardi, W. A. Violett,
P. Anderson, Hugh McDonald,
Alfred Kearny, Wm. H. Freeland,
A. Fretchie, John E. Wolfe,
George W. Dunbar, George Foster,
J. P. Stockmeyer, Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson, L. F. Pochter,
Arch'd Montgomery, John Mann, Jr,
Henry J. Voss, L. Phagel,
B. Marquis, Thomas Gilbey,
Chs. Weishaus, Randolph Hoag
N. Glenn 24 mars

CONSULAT DE FRANCE
AVIS MENSUEL, SEPTEMBRE 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou ceux de droits au de cause, d'avances, lequel est accordé aux intéressés non connus des ayant qualité de leurs autres.

A
Amour Pierre Daniel
B
Bloch Rodolphe
Bochamong Louis
Bois (coquelicier)
Bouvard Fritz (Mme) née Clotilde Klinelt
C
Coppens L
Cambianne Honoré
Caron-Constant Jean
Canet Bernard
D
Dubo Jean
D'Augerot AM ed
Decion Pierre
Delpouse (Mme)
Delrieu Jean
Duesme-Laborde Paul
Dubilon Victor
E
Esne Nicolas
Etienne Gustave et Eugène
F
Felder Philomène
G
Guittard Louis Joseph
Ozog Marie
Oudin Antoine
Goualin Auguste
Gérard Charles
Glaeckner Louis
Cambourne Lorenzo (Mme) née Maria Janoni et Zanoni
H
Hourcastagne Romain

Heymann Michel
Malcagne Armand
Margonic Pierre
J
Jeannet Ambroise
K
Korff Nicolas
L
Lauzent Louis Charles
Lacelle (forblantier)
Lacome Edouard Louis
M
Minjoulet Pierre-Charles
Meyer B
Morteq (la famille)
Meillon William
N
North Héloïse (Mme)
P
Peyronnet Benoît-Quentin
Paul Charles
Pourcet Louis (boucher)
Prudent Victor
R
Rivet Adrien
Randon Louis (de la Chenière Caminada, Lne.)
Ravignet (Mme veuve)
S
Sentiard Alexandre Anatole
Serpentini Pompée
Séguins Jean
Silvain Jean-Antoine
T
Teulon Charles
Telle Benjamin (Mme veuve) née Gentilshomme
W
Wolf

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 17 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855, Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur d'État dans le courant d'une année à partir de cette date, et à l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des billets seront réclamés.
GEO. A. FREREY, Caissier.
19 juin—1 an—tl 15 1